



Secrétariat : IVVG
Rue des Sablières 15
1242 Satigny

Genève, le 28 novembre 2022

Commission de dégustation des AOC
Rapport d'activité législature 2018-2023
4^{ème} année
(1^{er} décembre 2021 – 30 novembre 2022)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre aa, département du Territoire, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Arti 2, alinéa 2 de la loi sur la viticulture, du 17 mars 2000 (LVit ;M 2 50)
- Article 6 du règlement sur la vigne et les vins de Genève, du 20 mai 2009 (RVV ;M 2 50.05)

II. Compétences de la commission

La commission de dégustation des AOC est compétente pour procéder à l'analyse et à la dégustation des vins destinés à être commercialisés avec la mention AOC ou 1^{er} Cru Genève. Elle procède également à la dégustation prévue dans le cadre du blocage-financement (ar. 6, al. 2 RVV).

III. Activités de la commission

La commission de dégustation des AOC s'est réunie le 7 juillet 2022 et le 3 novembre 2022 au cours desquelles ont été dégustés 128 vins.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'interprofession du Vignoble et des Vins de Genève.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Suivi administratif des dossiers ;
- Facturation des émoluments aux requérants ;
- Mise à jour des documents types (rapport d'activité, PV...)
- Décompte des frais de la commission.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Un montant de Fr. 3'192.50 sera versé aux membres de la commission pour les travaux ordinaires exécutés durant les périodes considérées.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Un montant de Fr. 2'125.- sera versé pour la prise des échantillons.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Les frais remboursés aux membres du fait de déplacement se sont élevés à Fr. 243.60.

Bernard Bosseau
Président

